

PERSPECTIVE

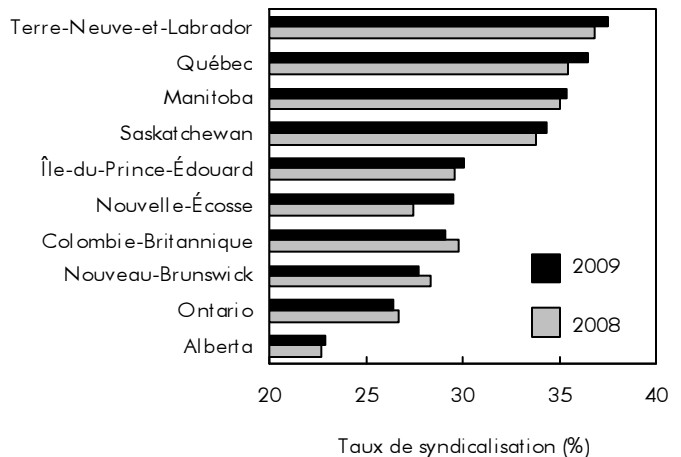
La syndicalisation

Les taux de syndicalisation durant les premiers semestres de 2008 et de 2009

Le nombre moyen d'employés rémunérés au cours du premier semestre de 2009 s'est établi à 14,1 millions, ce qui représente une baisse de 317 000 par rapport à la même période un an plus tôt (tableau 1). Par ailleurs, le nombre d'employés syndiqués a chuté de 72 000, pour s'établir à 4,2 millions. Toutefois, étant donné que l'affiliation syndicale a diminué un peu moins vite que l'emploi, le taux de syndicalisation a légèrement monté, passant de 29,4 % en 2008 à 29,5 % en 2009.

Les hommes ont essuyé des pertes disproportionnées d'emplois syndiqués, et leur taux de syndicalisation est tombé à 28,2 %. En revanche, le nombre de femmes syndiquées a augmenté, portant leur taux à 30,8 % en 2009. Par conséquent, l'écart entre le taux des hommes et celui des femmes s'est élargi en 2009.

Les employés du secteur privé ont perdu un grand nombre d'emplois syndiqués de 2008 à 2009. En conséquence, le taux de syndicalisation s'est replié, passant de 16,3 % à 16,1 % dans le secteur privé, tandis que le taux a progressé de 71,0 % à 71,3 % dans le secteur public.

Graphique A Terre-Neuve-et-Labrador, la province la plus syndicalisée et l'Alberta, la moins syndicalisée

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, moyennes de janvier à juin.

Sources des données

Les données sur les effectifs syndicaux ainsi que les taux de syndicalisation et d'assujettissement selon diverses caractéristiques sociodémographiques, y compris les salaires, sont tirées de l'Enquête sur la population active. On peut obtenir des renseignements plus détaillés auprès de Marc Lévesque, Division de la statistique du travail, Statistique Canada, au 613-951-4090.

Les données sur les grèves, les lock-out et les jours de travail perdus ainsi que celles concernant les principales ententes salariales ont été fournies par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). On peut obtenir plus de renseignements au sujet de ces statistiques auprès des services à la clientèle, Direction de l'information sur les milieux de travail, RHDC, au 1 800 567-6866.



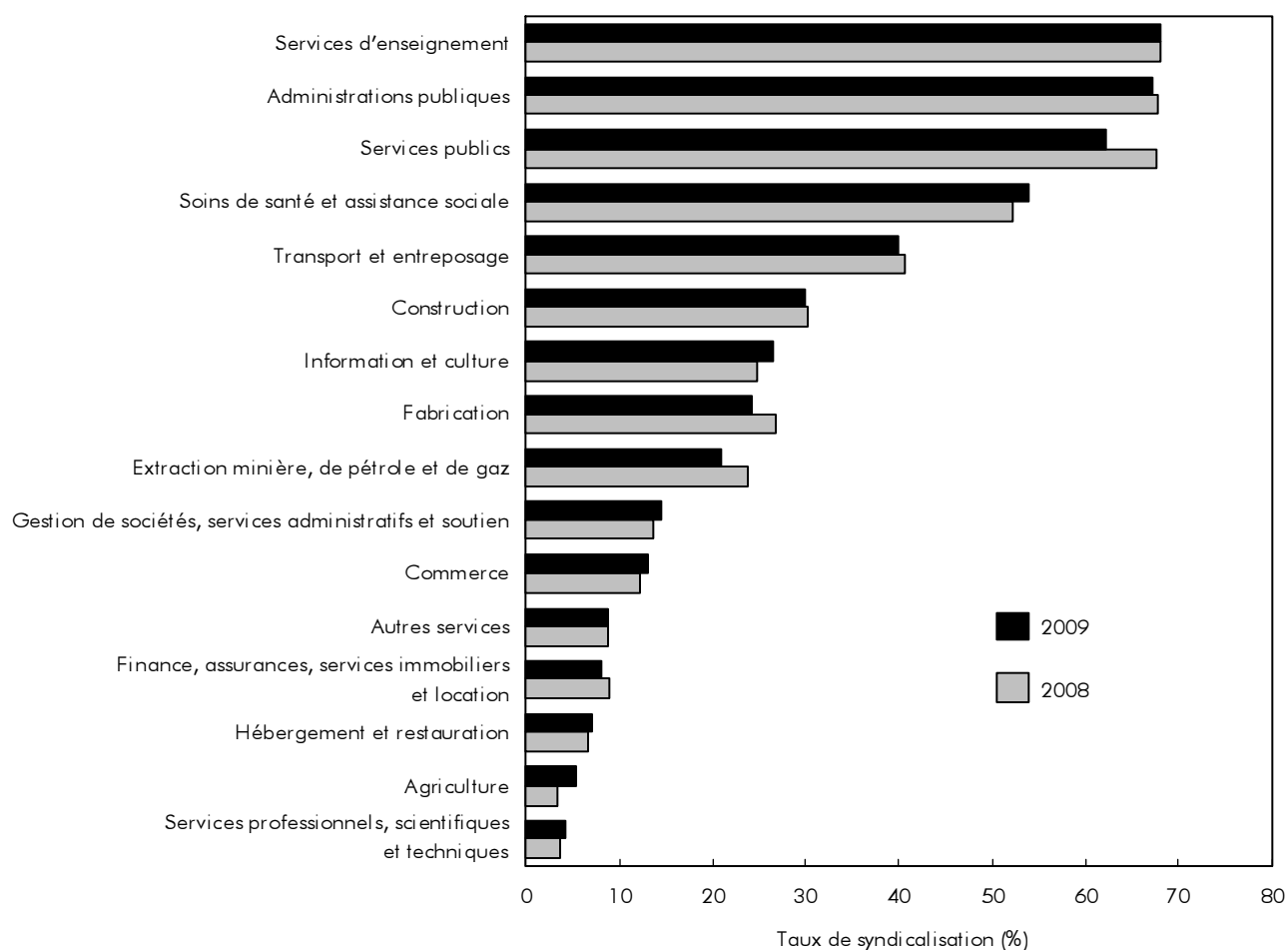
À l'instar de l'ensemble des pertes d'emplois, les pertes d'emplois syndiqués étaient concentrées dans les emplois à temps plein. Cependant, la syndicalisation est demeurée relativement stable chez les travailleurs à temps plein (31,0 %). Le taux de syndicalisation des travailleurs à temps partiel a monté à 23,3 % en 2009.

Le taux de syndicalisation des employés permanents est demeuré relativement stable (29,8 %), mais il a augmenté pour atteindre 27,7 % chez les personnes n'ayant pas un emploi permanent. De 2008 à 2009, le taux de

syndicalisation a aussi augmenté dans les entreprises de toutes tailles, sauf celles de 20 à 99 employés, où le taux est demeuré stable.

Le tableau provincial était plus mitigé (graphique A). Sept provinces ont enregistré une hausse de leur taux de syndicalisation, y compris celles qui avaient déjà un taux relativement élevé. En revanche, les taux de syndicalisation ont diminué en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et dans la province la plus peuplée du Canada, soit l'Ontario.

Graphique B Les taux de syndicalisation les plus élevés ont été enregistrés dans le secteur public



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, moyennes de janvier à juin.

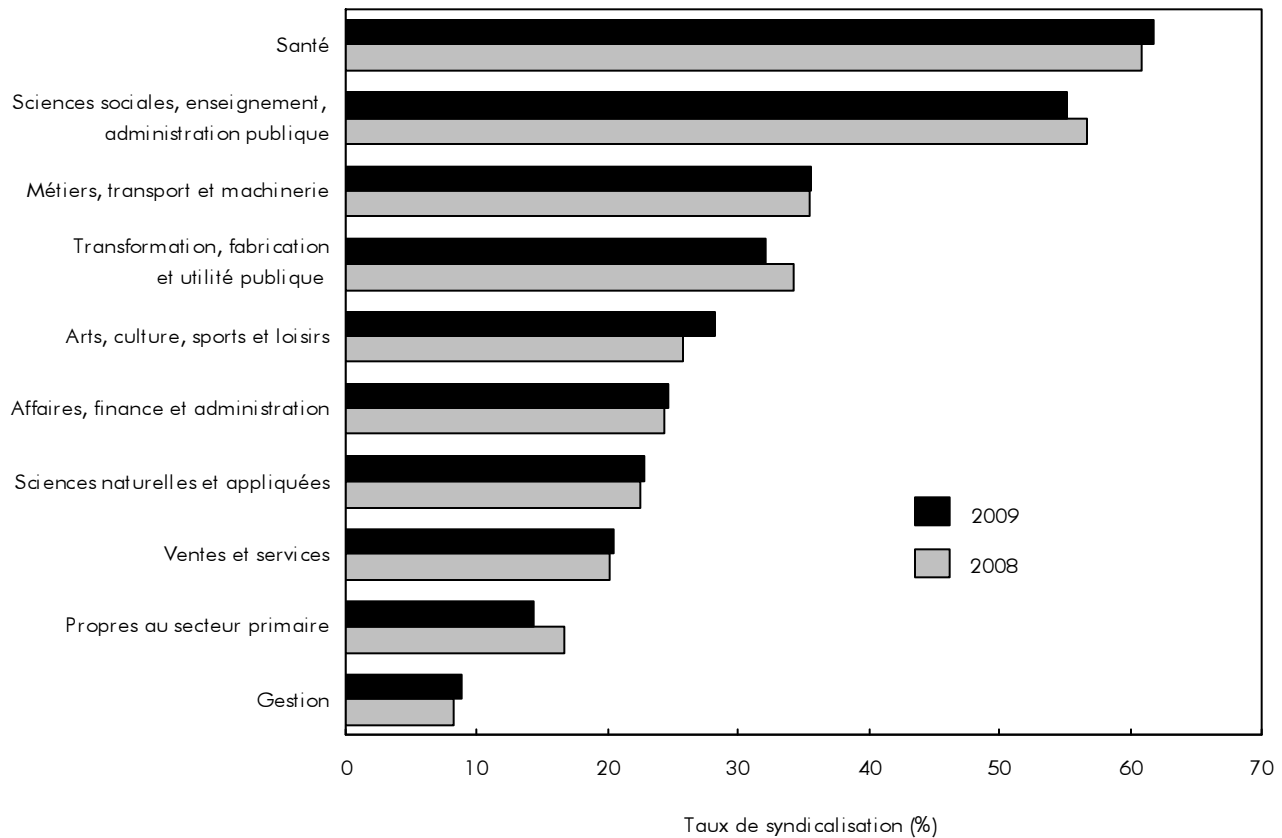
L'évolution des taux de syndicalisation variait d'une industrie à l'autre. Des replis considérables ont été observés dans l'industrie des services publics, l'industrie de l'extraction minière, de pétrole et de gaz, et l'industrie de la fabrication. Des augmentations importantes sont survenues dans les industries suivantes : les soins de santé et l'assistance sociale; l'information et la culture; la gestion de sociétés, des services administratifs et soutien; le commerce et l'agriculture (graphique B).

L'évolution des taux de syndicalisation variait aussi dans 10 grands groupes de professions (graphique C). Suivant le tableau pour les industries, le taux de syndicalisation a diminué le plus dans les professions propres au secteur primaire et aux industries de la

transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique. Le taux de syndicalisation a également fléchi dans les professions des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique. À l'inverse, le taux a monté dans les professions de la santé et des arts, de la culture, des sports et des loisirs. La variation du taux de syndicalisation était plus modeste dans les autres grandes catégories de professions.

Enfin, le nombre d'employés qui n'étaient pas syndiqués, mais qui étaient protégés par une convention collective s'élevait à 300 000 en moyenne pendant la première moitié de 2009, ce qui représente une faible variation par rapport au total de 301 000 l'an dernier.

Graphique C Le taux de syndicalisation des professions de services communautaires est beaucoup plus élevé



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, moyennes de janvier à juin.

Tableau 1 Effectifs syndicaux et assujettissement selon certaines caractéristiques

	2008			2009		
	Ensemble des employés	Taux de syndicalisation		Ensemble des employés	Taux de syndicalisation	
		Effectifs	Assujettissement ¹		Effectifs	Assujettissement ¹
	milliers	%	%	milliers	%	%
Les deux sexes	14 404	29,4	31,5	14 087	29,5	31,6
Hommes	7 221	28,7	31,1	6 963	28,2	30,4
Femmes	7 183	30,0	31,9	7 123	30,8	32,9
Secteur²						
Public	3 443	71,0	74,5	3 423	71,3	75,1
Privé	10 962	16,3	17,9	10 664	16,1	17,7
Âge						
15 à 24 ans	2 464	13,5	15,2	2 321	14,7	16,5
25 à 54 ans	10 032	32,3	34,5	9 800	31,9	34,1
25 à 44 ans	6 614	29,4	31,8	6 415	29,4	31,6
45 à 54 ans	3 418	37,7	39,7	3 385	36,6	38,8
55 ans et plus	1 909	34,6	36,5	1 966	35,2	37,3
Niveau d'instruction						
Moins d'une 9e année	316	24,7	26,0	289	24,4	26,4
Études secondaires partielles	1 502	19,9	21,6	1 344	20,1	21,6
Diplôme d'études secondaires	2 877	25,9	27,5	2 788	25,3	26,9
Études postsecondaires partielles	1 283	22,1	23,8	1 229	21,6	23,3
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	5 063	33,0	35,3	5 003	33,2	35,6
Diplôme universitaire	3 364	34,3	36,9	3 434	34,5	37,1
Province						
Atlantique	962	29,7	31,2	954	30,5	32,0
Terre-Neuve-et-Labrador	193	36,8	39,0	189	37,5	39,3
Île-du-Prince-Édouard	60	29,6	31,1	58	30,1	32,6
Nouvelle-Écosse	390	27,4	28,2	388	29,5	30,8
Nouveau-Brunswick	319	28,3	30,0	319	27,7	29,1
Québec	3 299	35,5	39,2	3 257	36,5	40,0
Ontario	5 658	26,7	28,2	5 480	26,4	28,1
Prairies	2 592	26,9	28,8	2 585	27,3	29,2
Manitoba	517	35,1	37,1	520	35,4	37,4
Saskatchewan	415	33,8	35,3	422	34,3	36,3
Alberta	1 660	22,7	24,6	1 643	22,9	24,8
Colombie-Britannique	1 894	29,8	31,4	1 811	29,1	30,6
Régime de travail						
Temps plein	11 765	30,9	33,1	11 398	31,0	33,2
Temps partiel	2 639	22,7	24,3	2 689	23,3	25,1
Branche d'activité						
Industries des biens	3 214	28,4	30,4	2 970	26,5	28,5
Agriculture	116	3,5	4,2	114	5,3	6,3
Extraction minière, de pétrole et de gaz	285	23,7	25,6	271	20,9	22,3
Services publics	151	67,7	70,5	147	62,2	67,0
Construction	802	30,2	32,0	744	30,0	31,8
Fabrication	1 861	26,8	28,8	1 694	24,2	26,2
Industries des services	11 190	29,6	31,8	11 117	30,3	32,5
Commerce	2 392	12,2	13,8	2 319	13,1	14,7
Transport et entreposage	700	40,6	42,5	690	40,0	41,7
Finance, assurances, immobilier et location	894	9,0	10,6	902	8,2	9,6
Services professionnels, scientifiques et techniques	811	3,6	4,9	786	4,3	5,2
Gestion de société, services administratifs et soutien	522	13,7	15,3	490	14,6	16,2
Services d'enseignement	1 187	68,1	71,7	1 163	68,0	71,9
Soins de santé et assistance sociale	1 650	52,1	53,8	1 704	54,0	56,4
Information et culturelle	632	24,9	26,9	626	26,6	28,6
Hébergement et restauration	964	6,7	7,6	972	7,0	7,8
Autres services	519	8,7	10,7	546	8,8	10,1
Administrations publiques	918	67,9	73,6	920	67,2	72,8

Tableau 1 Effectifs syndicaux et assujettissement selon certaines caractéristiques (fin)

	2008			2009		
	Ensemble des employés	Taux de syndicalisation		Ensemble des employés	Taux de syndicalisation	
		Effectifs	Assujettissement ¹		Effectifs	Assujettissement ¹
	milliers	%	%	milliers	%	%
Profession						
Gestion	1 036	8,3	10,8	1 019	8,9	11,2
Affaires, finance et administration	2 840	24,3	26,3	2 787	24,6	26,7
Professionnels	395	17,1	18,9	420	18,0	19,5
Finance et administration	775	22,4	24,6	733	24,2	26,5
Personnel de bureau	1 670	26,9	28,8	1 634	26,5	28,7
Sciences naturelles et appliquées	1 074	22,5	24,8	1 036	22,8	24,9
Santé	882	60,9	63,1	912	61,7	64,2
Professionnels	89	41,6	47,0	105	40,2	46,1
Sciences infirmières	275	77,2	79,1	273	81,5	83,1
Personnel technique	208	56,4	58,5	216	57,5	60,0
Personnel de soutien	310	55,1	56,6	319	54,8	56,7
Sciences sociales, enseignement et administration publique	1 351	56,7	59,4	1 387	55,1	58,2
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	640	37,1	39,4	683	35,9	38,4
Enseignants	711	74,3	77,4	704	73,7	77,4
Niveaux secondaire et primaire	480	86,4	88,2	485	85,5	88,2
Autres	231	49,0	54,8	219	47,5	53,7
Arts, culture, sports et loisirs	330	25,8	28,8	322	28,3	30,9
Ventes et services	3 658	20,1	21,8	3 658	20,5	22,3
Grossistes	361	4,9	6,0	383	4,9	6,1
Détailants	1 037	11,6	12,8	1 025	11,7	12,9
Aliments et boissons	533	9,1	10,0	531	9,9	10,8
Services de protection	245	51,8	59,0	250	54,0	61,4
Garderie et soutien à domicile	185	47,3	49,6	195	49,6	51,2
Voyages et hébergement	1 297	25,9	27,3	1 274	25,7	27,3
Métiers, transport et machinerie	2 094	35,5	37,5	1 968	35,6	37,6
Entrepreneurs et contremaîtres	134	28,6	30,6	140	27,2	29,6
Métiers de la construction	274	37,5	39,6	271	38,1	39,7
Autres métiers	850	36,4	38,6	768	38,1	40,3
Conducteurs de matériel de transport	492	37,0	38,6	490	34,7	36,0
Aides et manœuvres	343	32,3	34,4	300	32,1	34,8
Professions du secteur primaire	263	16,7	18,6	253	14,3	15,9
Transformation, fabrication et utilité publique	876	34,2	36,4	745	32,1	34,3
Conducteurs de machines et monteurs	697	34,5	36,8	603	31,7	33,7
Manœuvres	178	33,0	34,9	143	34,0	36,9
Taille de l'entreprise						
Moins de 20 employés	4 713	12,6	14,2	4 697	13,4	14,9
20 à 99 employés	4 708	30,3	32,4	4 732	30,2	32,4
100 à 500 employés	3 073	39,6	42,0	2 883	40,4	43,1
Plus de 500 employés	1 910	52,0	54,8	1 775	52,7	55,4
Durée de l'emploi						
1 à 12 mois	3 432	15,9	18,2	3 053	16,4	18,6
Plus de 1 année à 5 années	4 584	22,8	24,6	4 753	23,4	25,3
Plus de 5 années à 9 années	2 135	33,4	35,6	2 051	32,2	34,4
Plus de 9 années à 14 années	1 434	35,3	37,0	1 464	34,9	36,8
Plus de 14 années	2 819	50,4	52,8	2 766	49,6	52,1
Situation d'emploi						
Permanent	12 728	29,7	31,7	12 449	29,8	31,8
Non permanent	1 676	26,8	29,6	1 638	27,7	30,4

1. Employés syndiqués et non syndiqués, mais assujettis à une convention collective (par exemple, certains membres de groupes religieux).

2. Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et les organismes gouvernementaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé représentent tous les autres salariés.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, moyennes de janvier à juin.

Moyennes annuelles de 2008

Près de 4,2 millions d'employés, soit 29,1 % étaient membres d'un syndicat en 2008 et quelque 304 000 autres, ce qui représente 2,1 %, étaient assujettis à une convention collective (tableau 2).

Chez les employés du secteur public, à savoir ceux des administrations publiques, des sociétés d'État ainsi que des établissements d'enseignement et des hôpitaux publics, on retrouvait 70,6 % des membres qui étaient syndiqués alors qu'ils étaient plus de quatre fois plus susceptibles d'appartenir à un syndicat que leurs homologues du secteur privé, soit 16,3 %.

Près du tiers des employés à temps plein étaient syndiqués, contre environ un quart des travailleurs à temps partiel. En outre, près de 30 % des employés permanents appartenaient à un syndicat, contre un quart des travailleurs non permanents.

Les taux de syndicalisation ont également variés selon les groupes d'âge car les travailleurs de 45 à 54 ans présentaient un taux de 37,4 %, comparativement à un taux de 14,0 % chez ceux âgés de 15 à 24 ans. Des taux de syndicalisation élevés ont été notés chez les titulaires d'un grade universitaire (33,6 %) ou d'un certificat ou diplôme d'études postsecondaires (33,0 %), chez les travailleurs de Terre-Neuve-et-Labrador (36,6 %) et du Québec (35,8 %), ainsi que chez ceux des services d'enseignement (67,4 %), des administrations publiques (67,0 %), des services publics (66,6 %) et chez les membres de professions liées à la santé (61,1 %). De faibles taux de syndicalisation ont été notés chez les travailleurs de l'Alberta (21,9 %), chez ceux du secteur agricole (4,2 %) et des services professionnels, scientifiques et techniques (4,0 %) ainsi que chez les titulaires de postes de gestion (8,4 %).

Tableau 2 Effectifs syndicaux, 2008

	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux ¹	
		Total	Taux
	milliers	milliers	%
Les deux sexes	14 496	4 223	29,1
Hommes	7 302	2 080	28,5
Femmes	7 195	2 143	29,8
Secteur¹			
Public	3 424	2 418	70,6
Privé	11 072	1 805	16,3
Âge			
15 à 24 ans	2 522	353	14,0
25 à 54 ans	10 050	3 209	31,9
25 à 44 ans	6 610	1 921	29,1
45 à 54 ans	3 440	1 288	37,4
55 ans et plus	1 924	662	34,4
Niveau d'instruction			
Moins d'une 9 ^e année	313	75	24,0
Études secondaires partielles	1 506	302	20,1
Diplôme d'études secondaires	2 906	736	25,3
Études postsecondaires partielles	1 300	295	22,7
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	5 082	1 676	33,0
Diplôme universitaire	3 390	1 139	33,6
Province			
Atlantique	978	289	29,5
Terre-Neuve-et-Labrador	197	72	36,6
Île-du-Prince-Édouard	61	18	29,5
Nouvelle-Écosse	396	109	27,6
Nouveau-Brunswick	324	90	27,6
Québec	3 339	1 194	35,8
Ontario	5 685	1 498	26,4
Prairies	2 608	688	26,4
Manitoba	521	181	34,8
Saskatchewan	419	140	33,5
Alberta	1 667	366	21,9
Colombie-Britannique	1 886	554	29,4
Régime de travail			
Temps plein	11 911	3 641	30,6
Temps partiel	2 586	582	22,5
Branche d'activité			
Industries des biens	3 296	920	27,9
Agriculture	123	5	4,2
Extraction minière, de pétrole et de gaz	292	65	22,3
Services publics	152	101	66,6
Construction	860	255	29,7
Fabrication	1 869	493	26,4
Industries des services	11 200	3 303	29,5
Commerce	2 389	299	12,5
Transport et entreposage	711	285	40,0
Finance, assurances, immobilier et location	897	77	8,6
Services professionnels, scientifiques et techniques	802	32	4,0
Gestion de société, services administratifs et soutien	521	75	14,5
Services d'enseignement	1 141	769	67,4
Soins de santé et assistance sociale	1 670	882	52,8
Information et culturelle	636	151	23,8
Hébergement et restauration	983	66	6,7
Autres services	526	47	8,9
Administrations publiques	926	620	67,0

Les différences entre hommes et femmes

En 2008, le taux de syndicalisation des femmes (29,8 %) a, pour la cinquième année consécutive, surpassé celui des hommes (28,5 %). L'écart s'est légèrement accentué de 0,3 % si l'on compare à 2007.

Ce taux a été beaucoup plus bas chez les hommes travaillant à temps partiel que chez leurs homologues travaillant à temps plein (18,1 % contre 29,7 % respectivement) tandis que l'écart était moins important chez les femmes (24,5 % contre 31,6 %) (données non présentées). Dans le secteur public, le taux de syndicalisation des femmes (71,9 %) a été supérieur à celui des hommes (68,5 %). Cette différence s'explique par la présence des femmes dans les administrations publiques ainsi que dans les secteurs de l'enseignement et de la santé. Toutefois, dans le secteur privé, seulement 12,2 % des femmes étaient syndiquées, contre 19,8 % des hommes. Ce taux plus faible reflète la prédominance des femmes dans les professions liées à la vente et à plusieurs catégories de services.

Un taux de syndicalisation supérieur à la moyenne a été enregistré chez les hommes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires (33,0 %). Dans le cas des femmes, le taux le plus élevé a été observé chez les titulaires de diplômes universitaires (39,8 %), ce qui correspond au niveau de syndicalisation des professions de la santé et de l'enseignement, par exemple.

Parmi les travailleurs permanents, les hommes (29,2 %) affichaient un taux de syndicalisation similaire à celui des femmes (30,2 %). Chez les employés non permanents, les femmes étaient plus syndiquées que les hommes (27,2 % contre 23,3 % respectivement).

Tableau 2 Effectifs syndicaux, 2008 (fin)

	Ensemble des employés milliers	Effectifs syndicaux ¹	
		Total milliers	Taux %
Profession			
Gestion	1 058	89	8,4
Affaires, finance et administration	2 844	691	24,3
Professionnels	397	69	17,4
Finance et administration	781	176	22,5
Personnel de bureau	1 666	447	26,8
Sciences naturelles et appliquées	1 066	241	22,6
Santé	899	550	61,1
Professionnels	94	40	42,1
Sciences infirmières	280	219	78,3
Personnel technique	217	126	58,0
Personnel de soutien	307	165	53,6
Sciences sociales et administration publique	1 326	739	55,7
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	646	237	36,6
Enseignants	680	502	73,9
Niveaux secondaire et primaire	451	391	86,6
Autres	228	111	48,6
Arts, culture, sports et loisirs	339	84	24,7
Ventes et services	3 668	736	20,1
Grossistes	364	17	4,7
Détailants	1 052	125	11,9
Aliments et boissons	542	50	9,3
Services de protection	240	129	53,7
Garderie et soutien à domicile	174	80	45,9
Voyages et hébergement	1 296	335	25,8
Métiers, transport et machinerie	2 155	758	35,1
Entrepreneurs et contremaîtres	143	42	29,6
Métiers de la construction	300	109	36,2
Autres métiers	845	310	36,7
Conducteurs de matériel de transport	512	183	35,7
Aides et manœuvres	355	114	32,0
Professions du secteur primaire	279	46	16,4
Transformation, fabrication et utilité publique	861	291	33,8
Conducteurs de machines et monteurs	690	235	34,0
Manœuvres	171	56	32,7
Taille de l'entreprise			
Moins de 20 employés	4 794	614	12,8
20 à 99 employés	4 746	1 417	29,9
100 à 500 employés	3 022	1 194	39,5
Plus de 500 employés	1 934	998	51,6
Durée de l'emploi			
1 à 12 mois	3 470	547	15,8
Plus de 1 année à 5 années	4 640	1 063	22,9
Plus de 5 années à 9 années	2 139	713	33,3
Plus de 9 années à 14 années	1 431	502	35,1
Plus de 14 années	2 815	1 399	49,7
Situation d'emploi			
Permanent	12 721	3 774	29,7
Non permanent	1 775	449	25,3

1. Exclut les travailleurs non-syndiqués couverts par une convention collective.

2. Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et les organismes gouvernementaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé représentent tous les autres salariés.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Moyennes de la rémunération et des heures habituelles

Les postes d'emploi syndiqués sont généralement mieux rémunérés que les postes non syndiqués. Cependant, des facteurs autres que les dispositions de la négociation collective jouent également un rôle. Parmi ces facteurs, citons les divergences de répartition des employés syndiqués par âge, sexe, durée d'emploi, branche d'activité, profession, taille de l'entreprise et lieu de travail. L'effet de ces facteurs n'est pas abordé ici, mais il est clair qu'il existe certaines caractéristiques liées aux travailleurs syndiqués et à leurs emplois que l'on associe à des salaires plus élevés. Par exemple, le taux de syndicalisation est plus élevé chez les travailleurs plus âgés, les personnes au niveau de scolarité élevé, les travailleurs ayant longtemps occupé leur emploi et chez ceux travaillant dans de grands établissements. Après rectification en fonction des caractéristiques de l'employé et du lieu de travail, il existe encore un avantage salarial estimé à 7,7 %, (Fang et Verma, 2002).

En 2008, la rémunération horaire moyenne des travailleurs syndiqués était plus élevée que celle des travailleurs non syndiqués, (tableau 3) et il en va de même tant chez les travailleurs à temps plein (25,06 \$ contre 21,54 \$) que chez les travailleurs à temps partiel (20,79 \$ contre 13,16 \$).

Tableau 3 Rémunération et heures habituelles moyennes selon le statut syndical et la situation d'emploi, 2008

	Rémunération horaire			Heures hebdomadaires habituelles, emploi principal		
	Ensemble des employés	Employés à temps plein	Employés à temps partiel	Ensemble des employés	Employés à temps plein	Employés à temps partiel
		\$			heures	
Les deux sexes	21,32	22,70	14,96	35,5	39,4	17,3
Effectifs syndicaux	24,47	25,06	20,79	35,9	38,6	19,2
Assujettissement ¹	24,46	25,07	20,64	36,0	38,6	19,1
Employés non syndiqués ²	19,89	21,54	13,16	35,3	39,8	16,8
Hommes	23,18	24,30	13,91	38,0	40,6	16,6
Effectifs syndicaux	25,26	25,76	18,56	38,3	39,8	18,2
Assujettissement ¹	25,28	25,78	18,57	38,3	39,8	18,1
Employés non syndiqués ²	22,24	23,60	12,76	37,9	41,0	16,2
Femmes	19,43	20,77	15,42	32,9	38,0	17,7
Effectifs syndicaux	23,71	24,27	21,51	33,6	37,3	19,5
Assujettissement ¹	23,65	24,25	21,33	33,6	37,3	19,5
Employés non syndiqués ²	17,48	19,01	13,34	32,6	38,3	17,0
Atlantique	18,08	19,10	12,68	36,7	40,4	17,4
Effectifs syndicaux	22,80	23,10	20,00	37,8	39,6	20,1
Assujettissement ¹	22,78	23,08	19,95	37,7	39,6	19,9
Employés non syndiqués ²	15,98	17,12	11,01	36,3	40,7	16,8
Québec	20,03	21,23	14,74	34,5	38,2	17,9
Effectifs syndicaux	22,81	23,23	20,16	35,2	37,5	20,0
Assujettissement ¹	22,69	23,13	19,85	35,3	37,6	19,8
Employés non syndiqués ²	18,30	19,86	12,68	33,9	38,6	17,2
Ontario	22,15	23,81	14,58	35,5	39,5	17,2
Effectifs syndicaux	25,92	26,75	20,52	36,1	38,8	18,7
Assujettissement ¹	25,96	26,83	20,36	36,1	38,8	18,6
Employés non syndiqués ²	20,68	22,55	13,04	35,2	39,7	16,8
Prairies	22,26	23,48	16,05	36,6	40,5	17,3
Effectifs syndicaux	24,61	25,18	21,27	36,4	39,4	19,1
Assujettissement ¹	24,77	25,32	21,50	36,5	39,5	19,1
Employés non syndiqués ²	21,27	22,73	14,23	36,7	40,9	16,7
Colombie-Britannique	21,46	22,75	16,09	35,1	39,5	16,9
Effectifs syndicaux	24,87	25,40	22,19	35,5	38,8	18,8
Assujettissement ¹	24,89	25,46	21,95	35,5	38,8	18,7
Employés non syndiqués ²	19,93	21,46	13,99	34,9	39,8	16,3

1. Employés syndiqués et non syndiqués, mais assujettis à une convention collective (par exemple, certains membres de groupes religieux).

2. Employés ni syndiqués ni assujettis à une convention collective.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

En plus d'avoir touché une rémunération horaire plus élevée, les travailleurs à temps partiel syndiqués ont généralement travaillé plus d'heures par semaine que les travailleurs à temps partiel non syndiqués (19,2 heures contre 16,8 heures). De ce fait, la rémunération hebdomadaire moyenne des premiers était largement supérieure à celle des seconds (405,97 \$ contre 225,94 \$).

En moyenne, la rémunération horaire des travailleuses à temps plein syndiquées atteignait jusqu'à 94 % de celle de leurs collègues masculins. Par contre, les travailleuses à temps partiel ont touché 16 % de plus que leurs homologues masculins.

Tableau 4 Principaux accords salariaux, inflation et conflits de travail

Année	Augmentation annuelle moyenne des taux de rémunération de base ¹			Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation	Conflits de travail et temps perdu ³			
	Employés du secteur public ²	Employés du secteur privé ²	Ensemble des employés		Grèves et lock-out ⁴	Travailleurs concernés	Jours-personnes non travaillés	Proportion du temps de travail estimé
			%			milliers	milliers	%
1980	10,9	11,7	11,1	10,0	1 028	452	9 130	0,37
1981	13,1	12,7	13,0	12,5	1 049	342	8 850	0,35
1982	10,4	9,5	10,2	10,9	679	464	5 702	0,23
1983	4,6	5,5	4,8	5,8	645	330	4 441	0,18
1984	3,9	3,2	3,6	4,3	716	187	3 883	0,15
1985	3,8	3,3	3,7	4,0	829	164	3 126	0,12
1986	3,6	3,0	3,4	4,1	748	486	7 151	0,27
1987	4,1	3,8	4,0	4,4	668	582	3 810	0,14
1988	4,0	5,0	4,4	3,9	548	207	4 901	0,17
1989	5,2	5,2	5,2	5,1	627	445	3 701	0,13
1990	5,6	5,7	5,6	4,8	579	271	5 079	0,17
1991	3,4	4,4	3,6	5,6	463	254	2 516	0,09
1992	2,0	2,6	2,1	1,4	404	152	2 110	0,07
1993	0,6	0,8	0,7	1,9	381	102	1 517	0,05
1994	0,0	1,2	0,3	0,1	374	81	1 607	0,06
1995	0,6	1,4	0,9	2,2	328	149	1 583	0,05
1996	0,5	1,7	0,9	1,5	330	276	3 269	0,11
1997	1,1	1,8	1,4	1,7	284	258	3 608	0,12
1998	1,6	1,8	1,7	1,0	381	244	2 440	0,08
1999	1,9	2,7	2,2	1,8	413	160	2 441	0,08
2000	2,5	2,4	2,5	2,7	378	143	1 644	0,05
2001	3,4	3,0	3,3	2,5	381	221	2 203	0,07
2002	2,9	2,6	2,8	2,2	294	166	2 986	0,09
2003	2,9	1,2	2,5	2,8	266	79	1 730	0,05
2004	1,4	2,3	1,8	1,8	297	259	3 185	0,09
2005	2,3	2,5	2,3	2,2	260	199	4 148	0,11
2006	2,6	2,3	2,5	2,0	151	42	793	0,02
2007	3,4	3,2	3,3	2,2	206	66	1 771	0,05
2008	3,5	2,7	3,3	2,3	187	41	876	0,02
2009 ⁵	2,4	2,8	2,4	1,0				

1. Impliquant au moins 500 employés.
 2. Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et les organismes gouvernementaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé représentent tous les autres salariés.
 3. Impliquant un travailleur ou plus.
 4. Dix jours-personnes non travaillés.
 5. Les données de 2009 ont trait à la période de janvier à avril seulement.
 Sources : Statistique Canada, Division des prix; Ressources humaines et développement des compétences Canada, Direction de l'information sur les milieux de travail.

Ententes salariales, inflation et conflits de travail

En 2008, les gains salariaux sont restés les mêmes qu'au cours de l'année précédente à 3,3 % (tableau 4). Il s'agissait d'une quatrième année consécutive où les gains salariaux étaient supérieurs au taux d'inflation. Pour la troisième année de suite, les gains salariaux dans le secteur public (3,5 %) ont dépassé ceux du secteur privé (2,7 %). Cependant, la tendance s'est inversée au cours des quatre premiers mois de 2009 alors que la moyenne des gains salariaux était établie à 2,8 % dans le secteur privé et à 2,4 % dans le secteur public.

Plusieurs facteurs influent sur les statistiques annuelles portant sur les grèves, les lock-out et les jours-personnes perdus, à savoir les calendriers de négociations collectives, la taille des syndicats concernés, la durée des grèves ou des lock-out et la conjoncture économique. Le nombre de conventions collectives devant être renouvelées au cours d'une année donnée détermine

les possibilités de conflits de travail. La taille des syndicats et la durée des grèves ou des lock-out influent sur le nombre de jours-personnes perdus, alors que la conjoncture économique influe sur la probabilité de conflits de travail, lorsque ceux-ci sont légalement possibles. En 2008, tout comme en 2006, la proportion de temps ouvrable estimatif perdu en raison de grèves et de lock-out a été établie à 0,02 %.

■ Documents consultés

FANG, Tony, et Anil VERMA. 2002. « L'avantage salarial des travailleurs syndiqués », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 3, n° 9, septembre, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 14 à 21, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/75-001-x2002009-fra.pdf> (consulté le 21 juillet 2009).

Perspective
